

Immigration : un basculement démographique historique



Article rédigé par *Causeur*, le 24 août 2021

Source [Causeur] Seine Saint-Denis, Paris intra-muros... mais aussi Rennes ou Limoges : la proportion des 0-18 ans nés de deux parents extra-européens explose dans de nombreuses aires urbaines.

Depuis de nombreuses années, la question des statistiques ethniques constitue un sujet brûlant au sein des débats relatifs au fait migratoire, à son approche scientifique et à ses répercussions dans la société française.

En effet, la jurisprudence en vigueur du Conseil constitutionnel considère que « *si les traitements nécessaires à la conduite d'études sur la mesure de la diversité des origines des personnes (...) peuvent porter sur des données objectives, ils ne sauraient, sans méconnaître le principe énoncé par l'article 1er de la Constitution, reposer sur l'origine ethnique ou la race* » (décision du 15 novembre 2007).

Néanmoins, si la constitution de bases de données fondées sur la « *race* » ou l'origine ethnique auto-déclarée – telles qu'elles existent notamment aux États-Unis ou en Grande-Bretagne – demeure formellement interdite, il n'en va pas de même quant à l'origine nationale des individus. En se fondant sur les données du recensement, l'INSEE entretient ainsi tout un appareil statistique relatif au nombre d'immigrés vivant en France (*NB : sont seuls considérés comme immigrés les individus nés étrangers à l'étranger*), au nombre d'enfants nés de parents immigrés et aux pays d'origine de ceux-ci.

C'est sur cette base que France Stratégie, organisme de prospective rattaché au Premier ministre, a rendu public en 2020 une vaste étude consacrée à « *la ségrégation résidentielle en France* ».

Se penchant sur les données INSEE disponibles pour **les 55 « unités urbaines » françaises comptant plus de 100 000 habitants**, les équipes de France Stratégie ont élaboré une cartographie détaillée visant à comprendre « *l'inégale répartition dans l'espace urbain des différentes catégories de population* » au regard de plusieurs critères mesurés en 2017 : la tranche d'âge, le statut d'activité (actifs occupés / chômeurs / inactifs), la catégorie socio-professionnelle, le statut d'occupation du logement (HLM ou autre)... Mais aussi l'origine migratoire directe : les immigrés et leurs enfants.

Grâce à un travail exhaustif de transposition cartographique qu'il convient de saluer, [le site créé pour l'occasion](#) permet de visualiser, pour chacune des grandes et moyennes agglomérations françaises :

- **Le pourcentage d'immigrés européens / extra-européens parmi les 25-54 ans ;**
- **La part d'enfants nés de parents immigrés européens / extra-européens parmi les 0-18 ans.**

En mobilisant la profondeur des données du recensement, ce site propose de visualiser l'historique de ces statistiques sur plusieurs jalons des cinquante dernières années : **en 1968, 1975, 1990, 1999 et 2017** – dernière année étudiée. Il est ainsi possible d'obtenir une vision fidèle des transformations démographiques majeures qu'ont connu les villes françaises au cours du demi-siècle écoulé.

Ledit travail de cartographie est réalisé à la fois **au niveau des communes et des zones IRIS** (« Ilôts regroupés pour l'information statistique »), lesquelles correspondent à un **découpage par quartier** d'environ 2 000 habitants chacun appliqué par l'INSEE. Le choix de ce maillage fin nous offre une véritable précision dans l'analyse géographique des phénomènes.

Au regard des éléments très riches ainsi mis à disposition, force est de constater que les mutations générées par les flux migratoires sont particulièrement frappantes, tout comme les phénomènes de séparation géographique qu'elles induisent dans l'ensemble des métropoles.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)